

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Annonce officielle, par S. A. S. le Prince, des espérances d'un heureux événement dans la Famille Souveraine.
Echange de messages entre S. A. S. le Prince et M. Millerand à l'occasion de la récente élection présidentielle.
Arrivée de S. A. S. le Prince à Monaco.
Arrivée du croiseur espagnol Giralda.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Saint-Siège.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif à la vérification des freins des véhicules automobiles.

ECHOS ET NOUVELLES :

Rentrée solennelle de la Cour d'Appel et des Tribunaux.
Note concernant l'Abbé Derouet, vicaire de la Cathédrale.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince a reçu à déjeuner à Paris, le mardi 12 octobre, M. et M^{me} Eugène Marquet, et, entouré de LL. AA. SS. le Prince Héritaire, la Duchesse de Valentinois et de M^{gr} le Duc de Valentinois, a officiellement annoncé au Président du Conseil National, en le chargeant d'en faire part à ses compatriotes, que S. A. S. la Duchesse de Valentinois attendait, pour le mois de janvier, la naissance d'un enfant.

M. le Président du Conseil National a exprimé à la Famille Princièrè la vive satisfaction que cet heureux événement causerait aux Monégasques et s'est fait leur interprète pour présenter à S. A. S. la Duchesse — dont la santé est excellente — et à M^{gr} le Duc de Valentinois, leurs respectueuses félicitations.

Les sentiments avec lesquels les Monégasques accueilleront cette nouvelle seront certainement partagés par tous les habitants de la Principauté.

A l'occasion de son élection à la Présidence de la République Française, S. A. S. le Prince a adressé à M. Millerand la lettre suivante :

« Château de Marchais, 26 septembre 1920.

« Monsieur le Président,

« Je partage la joie de tous les hommes éclairés sur la situation du monde, et qui assistent au témoignage spontané de reconnaissance, de confiance et d'affection dont vous êtes gratifié.

« Votre élection à la Présidence de la République dans les circonstances actuelles arrive comme le véritable couronnement de la guerre et annonce le

« retour prochain d'une paix soutenue par le travail et la justice: avec les seules forces capables de guérir notre génération.

« Je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'expression des sentiments d'une haute estime que, depuis longtemps, je vous conserve.

« ALBERT, Prince de Monaco. »

S. Exc. M. Millerand a répondu :

« Paris, le 30 septembre 1920.

« Monseigneur,

« La lettre que Votre Altesse Sérénissime m'a fait l'honneur de m'adresser m'a été particulièrement précieuse.

« J'ai été heureux d'y retrouver l'expression des sentiments que depuis longtemps Elle a bien voulu me manifester.

« Agréez, je vous prie,

« Monseigneur,

« avec mes remerciements,

« les assurances de ma plus haute considération.

« A. MILLERAND. »

S. A. S. le Prince Albert, accompagné de M. le capitaine de corvette Bourée, Son Aide de camp, et de M. Adolphe Fuhrmeister, Son Secrétaire particulier, est arrivé samedi dernier à Monaco.

Son Altesse Sérénissime a été reçue à la gare par S. Exc. M. Le Bourdon, Ministre d'Etat et M. le Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, Commandant de l'*Hirondelle* et Aide de camp de S. A. S. le Prince Souverain.

Ce matin, de bonne heure, est entré dans le Port de Monaco le croiseur espagnol *Giralda*, ancien yacht de S. M. le Roi Alphonse XIII et envoyé par le Gouvernement pour se mettre à la disposition de S. A. S. le Prince Albert.

Ce navire a été aménagé par les arsenaux de la Péninsule pour exécuter des travaux océanographiques suivant la formule tracée, l'an dernier, par la Conférence internationale de Madrid et que présidait le Prince Albert.

Le Prince, prié maintenant de guider les premiers travaux de la *Giralda*, qui auront lieu dans le détroit de Gibraltar et ses environs, y a consenti : accompagné de Ses principaux auxiliaires, le Docteur Richard, directeur du Musée Océanographique de Monaco, le Capitaine de corvette Bourée, M. Tinayre, artiste peintre, le Prince embarquera jeudi pour gagner aussitôt les côtes d'Espagne d'abord. Les laboratoires de la *Giralda* sont occupés par

MM. le Professeur Odon de Buen et ses deux fils Rafael et Fernando. Ce bateau porte cent vingt hommes d'équipage, avec dix officiers ; il est commandé par le Capitaine de frégate Nunéz. Il a salué la terre à 8 heures, et, bientôt après, son Commandant est venu faire sa visite au Prince à bord de l'*Hirondelle*.

Dans l'après-midi, S. A. S. le Prince Albert, accompagné du Capitaine de corvette Bourée, s'est rendu à bord de la *Giralda* où les honneurs Lui ont été rendus, non pas comme Souverain, mais, ainsi que l'a prescrit S. M. le Roi Alphonse et pour toute la durée de son séjour à bord, comme Contre-Amiral de la flotte espagnole, exerçant un commandement.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2914.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. François-René Trumet de Fontarce, Ministre Plénipotentiaire mis à Notre disposition par Décret de M. le Président de la République Française, en date du 4 septembre 1920, est nommé Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Saint-Siège.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le deux octobre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 2915.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Louis Crovetto est nommé Consul de Notre Principauté à Nice, en remplacement de M. Louis Masse, démissionnaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre octobre mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Il est rappelé aux propriétaires de véhicules automobiles, faisant un service public, qu'en vertu de l'Arrêté Ministériel du 9 août 1916 ils sont soumis à l'obligation de faire vérifier l'état des freins de leurs voitures.

Ceux qui, pour une cause quelconque, n'auraient pas satisfait à cette obligation au cours de la présente année, sont invités à se présenter au plus tôt au Service des Travaux Publics.

ÉCHOS & NOUVELLES

Samedi matin a eu lieu l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux.

Cette cérémonie a été précédée, selon l'usage, par la Messe du Saint-Esprit, célébrée en la Cathédrale de Monaco. M. Perruchot, Vicaire capitulaire, officiait, entouré de tout le clergé. La Maitrise de la Cathédrale s'est fait entendre pendant la messe.

Son Excellence le Ministre d'Etat, MM. les Conseillers de Gouvernement, ainsi que la plupart des fonctionnaires de la Principauté, assistaient à cette solennité.

Tous les membres de la Cour d'Appel, du Tribunal Civil de première instance, de la Justice de Paix, du Barreau, ainsi que les officiers ministériels, avaient pris place dans la grande nef.

Après la messe, les magistrats et les autorités se sont rendus au Palais de Justice où allait avoir lieu l'audience solennelle de rentrée, présidée par M. Verdier, Premier Président de la Cour d'Appel.

M. le Premier Président a déclaré l'audience ouverte et donné la parole à M. le Procureur Général Allain, l'invitant à prononcer le discours d'usage.

Ce discours, qui a été écouté avec le plus vif intérêt, avait pour sujet l'« Apologie d'Apulée ».

M. le Procureur Général, à l'issue de son discours, a tenu à rendre hommage à la mémoire de MM. de Loth et Reymond, avocats décédés au cours de la dernière année judiciaire.

Après les réquisitions habituelles du Ministère Public, M. Verdier, Premier Président, a déclaré ouverte l'année judiciaire et levé la séance.

M. l'Abbé Derouet, nouveau Vicaire de la Cathédrale, est né en 1877, et fut ordonné prêtre en 1901 à Sées (Orne).

Esprit cultivé, il obtint facilement le grade de Licencié ès-Lettres de l'Université, et professa les lettres classiques à l'École Rocroy-Saint-Léon de Paris. Il dirigeait un cours privé de Préparation au Baccalauréat, puis à la Licence ès-Lettres lorsque Monaco vint l'arracher à ses études. — Du reste,

prêtre zélé, il exerçait à Paris une grande influence sur la Jeunesse Catholique de Saint-Honoré d'Eylau dont il dirigeait une section.

Nous lui souhaitons la bienvenue et de féconds succès dans les nouvelles fonctions qui l'attachent à la Principauté.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat aux minutes de M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, en date des treize et trente août mil neuf cent vingt, transcrit au Bureau des hypothèques de Monaco, le treize septembre suivant, volume 149, n^o 10.

M. Charles-Baptiste-Alfred BORRIGLIONE, docteur en médecine et M^{me} Lucie-Emilie-Olga ZANOLLI, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Nice, 11, rue de Paris,

Ont vendu :

A M^{me} Louise ASCHIERI, rentière, veuve de M. Giovanni GABARDINI, rentier, demeurant à Monte-Carlo (principauté de Monaco), villa Olga, boulevard du Nord,

Une villa située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard du Nord, appelée *Villa Olga*, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec jardin autour et jardin potager donnant dans le ravin de Sainte-Dévote, le tout d'une superficie approximative de six cents mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n^o 475 p. de la section B, confinant : au midi, le vallon de Sainte-Dévote ; au nord, le boulevard du Nord ; au levant, la villa Indiana appartenant à M. Fau, et au couchant, la villa Sunshine appartenant à M^{mes} Gabardini.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de soixante-quinze mille francs, ci 75.000 fr.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition dudit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le 16 octobre 1920.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER.

PUBLICATION

en conformité des articles 49 et suivants
du Code de Commerce.

D'un acte sous seing privé, en date à Monaco du 10 octobre 1920, enregistré à Monaco le 12 octobre 1920, folio 55 verso, case 5 (reçu : à 0,50 %, 375 francs ; fixe, 1 franc ; signé Marquet),

Passé entre :

1^o M. Charles LAUCK, commerçant, demeurant à Monaco, d'une part ;

2^o M. Maurice LAUCK, son fils, demeurant à Monaco, d'une seconde part ;

3^o M. Emile MULLER, commerçant, demeurant à Monaco, d'une troisième part ;

Il a été extrait ce qui suit :

Article Premier. — M. Charles Lauck cède, par les présentes, à son fils, Maurice Lauck, sa part sociale dans la Société en noms collectifs Muller et Lauck . . . telle qu'elle résulte à la fois du pacte social, de la signature sociale et des inventaires.

Art. 2. — Comme conséquence de cette cession et à partir du 1^{er} novembre prochain (1920), M. Maurice Lauck prendra la place de son père, M. Charles Lauck, dans la sus dite Société. Par suite, le nom de M. Mau-

rice Lauck sera purement et simplement substitué à celui de M. Charles Lauck dans l'acte sous seing privé du 30 novembre 1919.

Art. 3. — M. Emile Muller déclare accepter la substitution de M. Maurice Lauck à M. Charles Lauck, aux conditions qui viennent d'être indiquées.

Art. 4. — Les présentes seront publiées conformément à la loi.

Art. 6. — Tous les autres articles du pacte social non contraires aux présents continueront à recevoir leur effet.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, plus un, à Monaco, le 10 octobre 1920.

Lu et approuvé : Lu et approuvé :
(Signé :) CHARLES LAUCK. (Signé :) MAURICE LAUCK.

Lu et approuvé :
(Signé :) EMILE MULLER.

Un exemplaire du dit acte, enregistré, a été déposé au Greffe Général, conformément à la loi.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

TIRAGE DES OBLIGATIONS

Le samedi 16 octobre 1920, ont eu lieu, à 16 heures, dans les bureaux de l'Administration de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco :

1^o Le 23^e tirage des Obligations au porteur, 300 fr. à 4 %, de la dite Société, émises en 1898 ;
2^o Le 16^e tirage des Obligations émises dans les mêmes conditions que ci-dessus en 1905 ;

3^o Le 10^e tirage des Obligations émises dans les mêmes conditions en 1910.

Etaient présents :

MM. Izard, Commissaire du Gouvernement ;
Séneron, Directeur de la Comptabilité et de la Caisse ;
Maubert, Directeur des Services Intérieurs ;
Martiny, Directeur des Services Extérieurs ;
Neri, Commissaire des Comptes ;
Blanchy, Commissaire des Comptes ;
Malleval, Directeur du Crédit Lyonnais à Monte Carlo ;
Rolland, Actionnaire.

L'opération comportait, suivant le tableau d'amortissement : pour le 23^e tirage des Obligations 1898, Quatorze séries de Cent Obligations ; pour le 16^e tirage des Obligations 1905, Dix séries de Cent Obligations ; pour le 10^e tirage des Obligations 1910, Six séries de Cent Obligations.

Ont été appelés les numéros suivants :

Obligations émises en 1898.

28201 à 28300	32301 à 32400	59001 à 59100
12101 à 12200	43201 à 43300	24801 à 24900
8401 à 8500	4501 à 4600	54501 à 54600
22201 à 22300	28001 à 28100	62901 à 63000
24001 à 24100	44401 à 44500	

Obligations émises en 1905.

105301 à 105400	110101 à 110200	130501 à 130600
117301 à 117400	113901 à 114000	104401 à 104500
98801 à 98900	119201 à 119300	87301 à 87400
130401 à 130500		

Obligations émises en 1910.

138401 à 138500	138501 à 138600	150001 à 150100
141601 à 141700	142801 à 142900	160401 à 160500

La séance est levée à 4 h. 30.

Monaco, le 16 octobre 1920.

Ont signé : SENERON, IZARD, MAUBERT,
BLANCHY, NERI, ROLLAND,
MARTINY, MALLEVAL.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
Docteur en droit, Notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

(Extrait publié en conformité des articles 49
et suivants du Code de Commerce)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le premier octobre mil neuf cent vingt.

M. Mathieu ROBBIONE et M^{lle} Pierrette ROBBIONE, demeurant à Monaco, rue Plati, n^o 8,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif, dont le siège est à Monaco, rue Plati, n^o 8, sous la raison et la signature sociales « Robbione Mathieu & Robbione Pierrette ».

Ladite Société ayant pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de Boulangerie-Epicerie, sis à Monaco, rue Plati, n^o 8.

Ledit fonds apporté par moitié chacun, comprenant : 1^o la clientèle et l'achalandage ; 2^o le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation ; 3^o l'installation d'un magasin pour la vente au Marché de la Condamine ; 4^o les marchandises, et 5^o le droit au bail.

Un extrait dudit acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco, le 15 octobre 1920, pour y être transcrit conformément à la loi.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le 14 octobre 1920, M. Pierre SORASIO, fleuriste, demeurant à Beausoleil, boulevard de la République, villa Les Roucoules, a acquis de M^{me} Angeline CASANOVA, veuve de M. Etienne ORENGO, sans profession, demeurant à Beausoleil, rue du Mont-Agel, n^o 15, le fonds de commerce de glaces, rafraichissements, allumettes, fleurs et fruits, avec vente de cartes postales, dénommé : *Aux Fleurs de Monte-Carlo*, exploité à Monaco, quartier de Monte-Carlo, dans la cour de la gare du Chemin de fer à crémaillère de Monte-Carlo à la Turbie ; ledit fonds comprenant : la clientèle et l'achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les marchandises existant actuellement, et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail verbal des lieux où s'exploite ledit fonds.

Les créanciers de la venderesse, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 19 octobre 1920.

Signé : ALEX. EYMIN.

CABINET VIZZARDELLI

Villa Beausite, 4, rue Iris, Monte-Carlo.

1^{er} AVIS

Par acte sous seing privé en date du 15 octobre 1920, M. Ephrem VILLE a cédé à M^{me} veuve DELAYE le fonds de commerce de chambres et appartements meublés qu'il exploitait à Monte-Carlo, 23, boulevard du Nord, villa Alice.

Avis est donné aux créanciers de M. Ville, s'il en existe, d'avoir à faire opposition au Cabinet Vizzardelli, villa Beausite, Monte-Carlo, dans les délais légaux, sous peine de foreclusion.

Signé : VIZZARDELLI.

1^{er} AVIS

M^{me} PANIZZINI Albin a vendu à M. BASTIANONI Dorindo, demeurant rue Bel Respiro, maison Fiorino, à Beausoleil, un attelage composé d'une voiture dite Victoria et accessoires.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

Etude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
Docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le 8 octobre 1920, M^{lle} Madeleine CASTAGNOS, commerçante, demeurant à la Condamine, rue de la Turbie, n^o 11, a vendu à M^{me} ARBUSTINI-FERRERO, le fonds de commerce de débit de vins et liqueurs qu'elle exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, rue de la Turbie, n^o 11 et connu sous le nom de *Bar Glacier*, dans un immeuble appartenant à M. Jacques Oberto.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Castagnos, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 19 octobre 1920.

Signé : L. LE BOUCHER.

2^e AVIS

M. Jean NERI, loueur de voitures, a vendu à M^{lle} GALLINOTTI, demeurant villa Dévotion, à Beausoleil, une voiture de place de Monaco, portant le n^o 68, avec tous ses droits.

Faire oppositions, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux.

2^e AVIS

M. Joseph SOLERA ayant acquis de M. Frédéric TIRABOSCHI la voiture de place n^o 117, faire oppositions, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, rue du Portier, maison Mugetti, Monte-Carlo.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le 30 avril 1920, enregistré ;

Entre :

Le sieur **Georges-Jean Petit**, commerçant, demeurant à Monaco, et la dame **Suzanne Hauser**, son épouse, sans profession, demeurant à Monaco,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Petit-Hauser, < à leurs torts et griefs respectifs, avec ses conséquences < de droit. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 13 octobre 1920.

P. le Greffier en Chef,

A. Cioco, c. g.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le 4 juin 1920, enregistré ;

Entre :

La dame **Marie-Léonie-Hortense Durier**, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, et le sieur **Gustave-Ferdinand-Joseph Dulbeke**, rentier, demeurant à Monte-Carlo,

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce entre les époux Dulbeke, aux < torts et griefs de chacun d'eux, avec ses conséquences < de droit. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 13 octobre 1920.

P. le Greffier en Chef,

A. Cioco, c. g.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124810 et 124811.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1919. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52712.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 13694.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, boulevard de la Condamine*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du ord
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abcille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTRÔLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «>>>

LA FRANCE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds de garantie	Incendie	92 millions
Valeur des immeubles de la Cie	Vie	103 millions
Sinistres payés aux Assurés		50 millions
Capitaux assurés au 1 ^{er} Janvier 1912 :		300 millions
246 milliards 953 millions 428.000 fr.		

LA CONCORDE

Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social	6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie	9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel	Plus de 3 millions de fr.
au 1 ^{er} Janvier 1912.	

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. — Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. —
Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. — Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovotto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE

de

CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE
MONTE CARLO (Park-Palace).
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

Eaux de Fleurs d'Orangers et de Roses.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Boulliet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO.

"Le Courrier Musical"

la Grande Revue Musicale de France (bi-mensuelle),
publie des SUPPLÉMENTS MUSICAUX. — 0—

Souscrire aux bureaux du Courrier Musical, 29, rue Tronchet, Paris.

Abonnements : 25 francs pour le Courrier Musical
et 10 francs pour la Semaine Musicale qui donne les
programmes de tous les Concerts.

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît
mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin
de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection
unique de plus de 700 photographies.

Abonnement : 10 francs par an.

Direction-Administration : 286, boul. St-Germain, Paris.

Le "PANORAMA" paraissant sur deux éditions,
une édition franco-anglo-espagnole et une édition franco-
arabe-chinoise, bien spécifier l'édition que l'on désire
recevoir.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

De Nice à Mulhouse

La plus merveilleuse excursion de montagne
du monde entier.

Partir de Nice, sur la Côte d'Azur, pour aboutir à
Mulhouse, en Alsace, en longeant les plus hauts sommets
des Alpes, du Jura et des Hautes Vosges, voilà pour les
touristes qui désirent une attraction sans pareille et
véritablement féerique.

Au cours de cette merveilleuse randonnée, qui peut
être réalisée en 8 étapes au moyen des Services Auto-
mobiles P. L. M. de la Route des Alpes et du Jura,
le voyageur parcourt une magnifique route de 1.200
kilomètres en passant par le Col de la Cayolle (2352 m.),
Barcelonnette, le Col de Vars (2455 m.), le Col d'Izoard
(2409 m.), Briançon, le Col du Lautaret (2075 m.),
Grenoble, le Massif de la Grande Chartreuse, Chambéry,
le Lac du Bourget, Aix-les-Bains, le Lac d'Annecy, le
Col des Aravis (1.500 m.), St-Gervais, Chamonix,
Evian, Genève, le Lac Léman, le Col de la Faucille
(1323 m.), Champagnole, Besançon, Belfort, le Ballon
d'Alsace (1245 m.) et Thann.